

Initiative gegen Gewalt und sexuellen Missbrauch an Kindern und Jugendlichen e.V.

Initiative contre la violence et les abus sexuels

Enfants et adolescents Siershahn - D

Poststraße 18 · D-56427 Siershahn Tel. + Fax: 0 26 23 / 68 39

Ansprechpartner: Johannes Heibel

Traduction résumée de quelques textes du site

Origine

Au début de 1992, des parents inquiets ont fondé une association intitulée "Initiative de parents contre la violence et le harcèlement sexuel dans notre école" au sein de la communauté de Wirges, dans le Westerwald.

La raison en était que les élèves se plaignaient de leurs professeurs, parce qu'ils les battaient et étaient devenus intrusifs.

De cette préoccupation est née l'idée de fonder une association reconnue à but non lucratif.

Notre objectif le plus important :

Prévenir la violence et les abus sexuels !

Nos tâches :

- Nous conseillons et accompagnons les personnes concernées et leurs confidents, par exemple, lors d'audiences. Les consultations téléphoniques sont également possibles de manière anonyme.
- Nous développons un plan d'aide pour les personnes concernées, leur ouvrons des perspectives.
- Nous soutenons, si nécessaire, les personnes affectées financièrement, par exemple en les conduisant au centre de thérapie ou en cas de convocation devant un tribunal.
- Nous propageons des mesures visant à protéger les enfants vulnérables et à prévenir les adolescents.
- Nous travaillons avec les autorités et les institutions, mais nous soulignons également les lacunes de la législation et formulons des suggestions d'amélioration.
- Nous organisons des activités de formation continue pour les éducateurs, les enseignants, les chefs de groupes, etc.
- Nous réalisons des activités de prévention et de relations publiques.
- Nous sommes heureux d'accueillir des nouveaux membres actifs et passifs !

Si, vous aussi, vous voulez faire quelque chose à propos de la violence, contactez-nous. Ce n'est pas vrai que vous ne pouvez pas lutter contre les agressions. L'individu peut être impuissant, mais ensemble nous sommes forts !

Extrait des statuts, §6:

L'association a des membres actifs et passifs.

L'adhésion peut être demandée par

- des personnes physiques
- des personnes morales.

Ne peuvent être membres actifs et engagées dans les activités et les objectifs de l'association que les personnes physiques acceptant nos statuts et ayant au moins 14 ans révolus.

Les membres bienfaiteurs sont les bienvenus.

"Préambule des statuts de "l'Initiative contre la violence et les abus sexuels à l'égard des enfants et des adolescents".

"Dans l'intérêt de l'enfant ou du jeune et pour promouvoir la protection des adolescents en public, les participants à la réunion constitutive ont décidé de créer l'association " Initiative contre la violence et les abus sexuels sur enfants et adolescents ". L'association ne se voit pas comme un concurrent des institutions ou associations déjà établies, mais plutôt comme un lien et un complément nécessaire à l'offre d'assistance existante.